

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 30 septembre 2021

Date de convocation : 21 septembre 2021
Date d'affichage : 21 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Emilie BASTIE, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jacques NATTA, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Bernadette VITALE

Procurations de : Pierre AUZOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Karine MOURET à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER,

Absents et excusés : Jean-François LOVISOL, Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN et Michel SIMOS ;

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-089
Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport

Rapporteur : Catherine SERRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n°2021-014 du 11 mars 2021 portant modification des statuts de COTELUB et prise de compétence «organisation de la mobilité»,

Vu l'arrêté préfectoral de 25 juin 2021 portant sur la prise de compétence mobilité par COTELUB et modification des statuts,

Vu les statuts de COTELUB,

Depuis le 1er juillet 2021, COTELUB a pris la compétence «organisation de la mobilité» et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Afin de nous aider à assumer cette nouvelle compétence et d'accéder à des ressources utiles à son exercice, il est proposé d'adhérer au Groupement des autorités responsables de transport (GART).

Le GART est une association loi 1901 qui a pour but :

- D'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- D'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;

- D'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne ;
- De développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

Le montant de l'adhésion est de 1 000 €.

Madame le rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'adhérer au Groupement des Autorités Responsables de Transport ;
- D'autoriser le versement de la cotisation d'adhésion de 1 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Adhère** au Groupement des Autorités Responsables de Transport ;
- **Autorise** le versement de la cotisation d'adhésion de 1 000 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR unanimité des suffrages exprimés,

Robert TCHOBDRONOVTCH
Président


